

Personne à appeler en cas d'urgence

Nom : _____ Prénom : _____

Lien de parenté : _____ Tel : _____ GSM : _____

MODE OPERATOIRE DE LA REPARTITION DE L'HEBERGEMENT

- **Normalement, la répartition sur les différents Sites s'effectue dans l'ordre suivant :**
 - **à l'Internat** Site II : la priorité est accordée aux étudiant(e)s du type long.
 - **à l'Internat** Site I : - après épuisement des places au Site II.
 - la priorité est accordée aux élèves du Secondaire.

Toute situation particulière sera analysée dans les meilleurs délais par la Direction.

MONTANT ANNUEL et MODE DE PAIEMENT

Le prix de la pension est fixé **annuellement** par le Collège provincial.

Pour l'année académique 2021-2022, il est fixé à **2.627,40 €** pour les étudiants de l'enseignement supérieur.

La facturation s'effectue mensuellement sur base du tarif annuel repris dans le tableau ci-dessous. Cette méthode de calcul tient compte du nombre officiel de jours ouvrables durant l'année scolaire.

Le nombre de journées de fonctionnement au cours de l'année académique 2021-2022 est calculé à **174 jours (*)** et réparti de la manière suivante :

Septembre:	13 jours	Février :	19 jours
Octobre :	21 jours	Mars :	19 jours
Novembre :	16 jours	Avril :	10 jours
Décembre :	18 jours	Mai :	21 jours
Janvier :	16 jours	Juin :	21 Jours

(*) Le calendrier académique 2021-2022 n'a pas encore été définitivement adopté par la Haute Ecole Condorcet. Il est donc susceptible d'être modifié.

Tarif mensuel :

Tarifs mensuels = (Nombre de jours mensuels) x (Tarif journalier)

Périodes	Jours	Tarif journalier	Tarifs mensuels
Septembre	13	15,10 €	196,30 €
Octobre	21	15,10 €	317,10 €
Novembre	16	15,10 €	241,60 €
Décembre	18	15,10 €	271,80 €
Janvier	16	15,10 €	241,60 €
Février	19	15,10 €	286,90 €
Mars	19	15,10 €	286,90 €
Avril	10	15,10 €	151,00 €
Mai	21	15,10 €	317,10 €
Juin	21	15,10 €	317,10 €
Total annuel	174		2.627,40 €

CONDITIONS DE RESERVATION D'UNE CHAMBRE

- La réservation devient ferme dès réception :
 - de ce document dûment complété, signé et à envoyé par courriel à l'adresse : internatprovincial.ath@hainaut.be
 - du versement de **196,30 €**, uniquement par virement bancaire sur le compte BE60 0680 5355 8070, avec en communication le **nom** et le **prénom** de l'étudiant(e) ainsi que la mention « **inscription 2021-2022** ».
 - du versement de **100 €**, uniquement par virement bancaire sur le compte BE60 0680 5355 8070, avec en communication « **Provision pour dommages, dégats et/ou pertes de clé** ».
- Ce montant de 196,30 €, correspondant au 1^{er} versement de la pension annuelle, est à effectuer au plus tard pour le 1er septembre.
- Ce montant de 196,30 € ne pourra prétendre à remboursement, sauf si l'Internat se trouvait dans l'impossibilité matérielle de pouvoir octroyer une chambre, ou si la Direction est prévenue d'un désistement par courrier postal recommandé daté au plus tard le 31 août 2021.
- En cas de litige, la date de réception de ce premier versement de 196,30 € sur notre compte bancaire déterminera l'ordre de priorité.

ETABLISSEMENT FREQUENTE DURANT L'ANNEE ANTERIEURE :

Année Scolaire/Académique	Année d'étude	Option	Nom et Adresse de l'Etablissement	Résultat <small>(biffer les mentions inutiles)</small>
2020-2021	Réussite Echec En cours

Pour accord,
Le responsable légal de l'étudiant(e),

Nom :
.....
Prénom :

Pour accord,
Le responsable du paiement de la pension,

Nom :
Prénom :
Signature :

Pour accord,
L'étudiant(e),

Nom :
Prénom :
Signature :

Ath, le2021

Ces informations seront traitées dans le respect des exigences imposées par le RGPD en vue d'en assurer la sécurité et la confidentialité.

